



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'absentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20h18), ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.19.015 - Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019

Christian DUMAS expose :

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 11 mars 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la proposition de subventions aux associations communales au titre de l'année 2019 telle que présentée ci-après.

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019				
Libellés	CULTURE ET LOISIRS			
	Subventions votées en 2018		Subventions votées en 2019	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
ACCORD PARFAIT	200,00 €		300,00 €	
AME MUSICALE 45	200,00 €		500,00 €	
ARABESQUE	5 265,00 €		5 265,00 €	
ZANO	2 000,00 €		2 000,00 €	
ACAPI	2 228,00 €		2 228,00 €	
BATTERIE FANFARE	2 430,00 €		2 430,00 €	
CMPJM LOISIRS	6 156,00 €		6 156,00 €	
COMITE DE JUMELAGE	2 800,00 €		1 800,00 €	
CYBERTROC	405,00 €		500,00 €	
DILUVIENNE			200,00 €	
ELECTIQUE	200,00 €		300,00 €	
GHLIS			200,00 €	
SOCIETE MUSICALE D'INGRE	19 710,00 €		19 710,00 €	
INGRE EN FETE	8 100,00 €		8 100,00 €	
M.R.T.M.I.	1 215,00 €		1 215,00 €	
PHOSPHENE INGRE	4 455,00 €		4 455,00 €	
ASSOCIATION SANS TITRE	810,00 €		810,00 €	
SOUS TOTAL CULTURE ET LOISIRS	56 174,00 €	- €	56 169,00 €	- €
	56 174,00 €		56 169,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019				
ASSOCIATION INTERET COLLECTIF				
Libellés	Subventions votées en 2018		Subventions votées en 2019	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DU LOIRET	150,00 €		- €	
AURES	648,00 €		648,00 €	
CERCIL	648,00 €		648,00 €	
FNACA	450,00 €		450,00 €	
GROUPEMENT FEMININ DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	259,00 €		259,00 €	
SOUS TOTAL ASSOCIATION INTERET COLLECTIF	2 155,00 €	- €	2 005,00 €	- €
	2 155,00 €		2 005,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019				
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
Libellés	Subventions votées en 2018		Subventions votées en 2019	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
PETANQUE	608,00 €		608,00 €	
AMICALE DES MARCHEURS INGRENS SPORTIFS	405,00 €		400,00 €	
ANIM A FOND	1 600,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €	3 200,00 €
AIKIDO YOSHINKAN INGRE	405,00 €		405,00 €	
CANIS CLUB	900,00 €		900,00 €	
CMPJM BASKET	18 630,00 €	8 740,00 €	18 630,00 €	8 740,00 €
CMPJM TENNIS DE TABLE	30 780,00 €		30 780,00 €	
ETUDIANT CLUB INGRE ATHLETISME	243,00 €		300,00 €	
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'INGRE	32 400,00 €	8 060,00 €	32 400,00 €	12 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	882,00 €		882,00 €	
HAPKIDO JIN JUNG KWAN INGRE	405,00 €		405,00 €	
FITN S	1 620,00 €		1 620,00 €	
QUANKIDO	360,00 €		330,00 €	
JUDO JU JITSU CLUB D'INGRE	6 655,00 €		6 655,00 €	
TAEKWONDO INGRE	1 620,00 €		1 620,00 €	
LAFISEL	486,00 €		486,00 €	
LES ARCHERS D'INGRE	4 698,00 €		4 698,00 €	1 500,00 €
TENNIS CLUB	12 960,00 €		12 960,00 €	
USI BADMINTON	810,00 €		810,00 €	
YOGA AND CO			200,00 €	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	116 467,00 €	20 000,00 €	116 689,00 €	25 440,00 €
	136 467,00 €		142 129,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019				
ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT				
Libellés	Subventions votées en 2018		Subventions votées en 2019	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
QUATRE VENT SECTEUR OUEST	450,00 €		450,00 €	
FEDERATION FCPE MAT ET PRIM	211,00 €		211,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES PEEP	211,00 €		211,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MONTABUZARD	1 600,00 €		1 600,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MAURICE GENEVOIX D'INGRE	675,00 €		650,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE DU MOULIN	2 478,00 €		2 400,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE VICTOR HUGO	2 400,00 €		2 400,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DU MOULIN	1 260,00 €		1 260,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE EMILIE CARLES	1 260,00 €		1 260,00 €	
DDEN	80,00 €		80,00 €	
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLEGE MONTABUZARD	2 400,00 €		- €	

INGRE JEUNES	200,00 €		500,00 €	
USEP ECOLES D INGRE	300,00 €		300,00 €	
INGRE ORMES 2030			200,00 €	
SOCIETE DE CHASSE ET PROTECTION DE LA NATURE	1 013,00 €		1 013,00 €	
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	180,00 €		180,00 €	
ASSOCIATION INGRENNES CONTRE LES NUISANCES	1 000,00 €		1 000,00 €	
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT	15 718,00 €	- €	13 715,00 €	- €
	15 718,00 €		13 715,00 €	

Détail des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019				
DIVERS				
Libellés	Subventions votées en 2018		Subventions votées en 2019	
	Fonct.	Excep.	Fonct.	Excep.
CCAS	190 000,00 €		190 000,00 €	
COMITE D'ENTRAIDE	52 020,00 €		52 020,00 €	
SOUS TOTAL DIVERS	242 020,00 €	- €	242 020,00 €	- €
	242 020,00 €		242 020,00 €	
TOTAL GENERAL	432 534,00 €	20 000,00 €	430 598,00 €	25 440,00 €
	452 534,00 €		456 038,00 €	

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

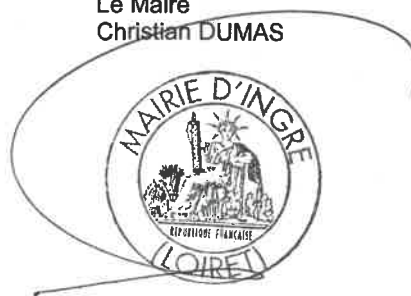
INGRE, le **02 AVR. 2019**

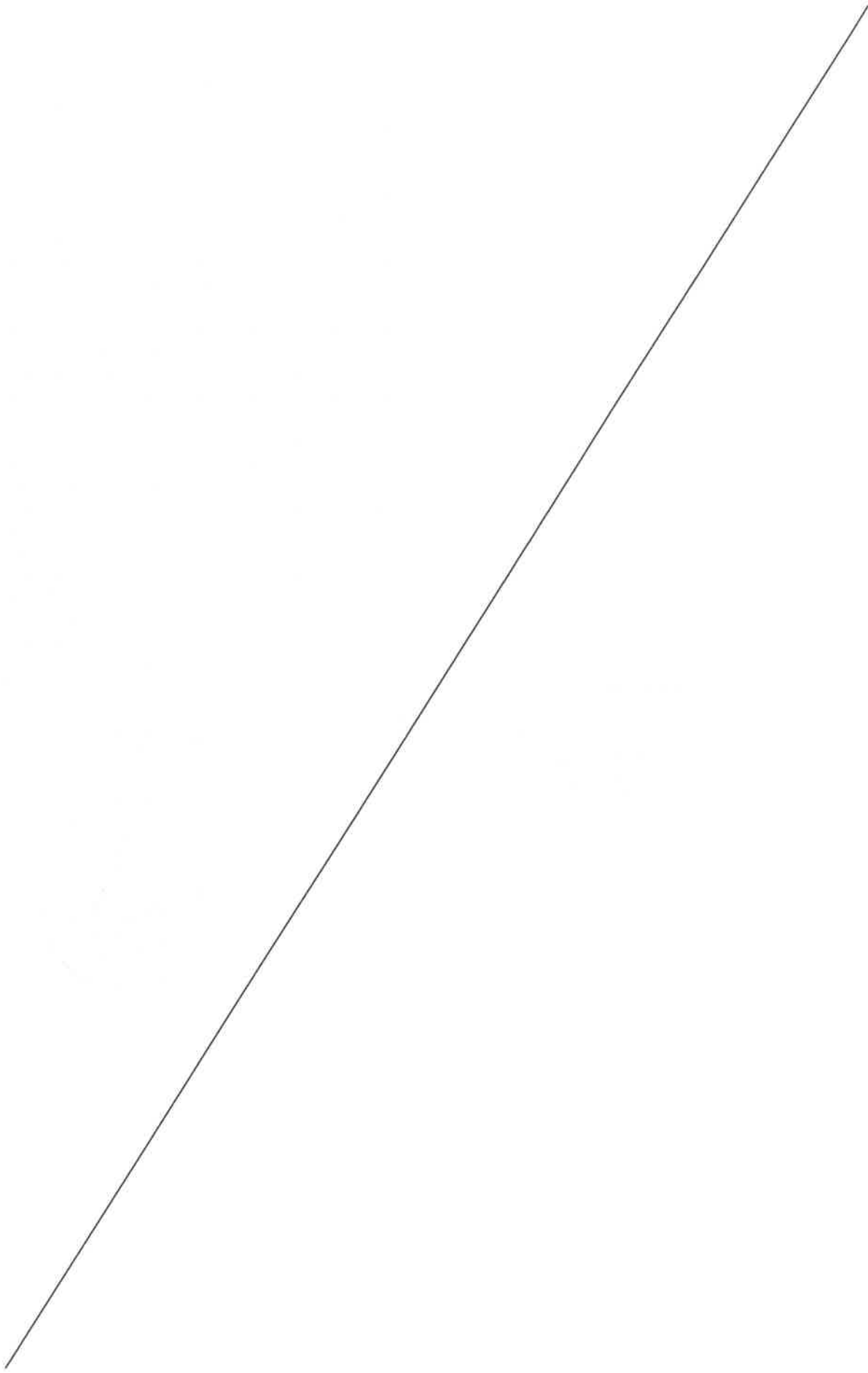
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 AVR. 2019**

Publication le : **02 AVR. 2019**

Notification le : **02 AVR. 2019**

Le Maire
Christian DUMAS





Acte à classer**DL-19-015**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-02T15-38-57.00 (MI216113671)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DL-19-015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : subventions allouées aux associations au titre de
2019

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.Acte : DL.19.015-FIN-subventions
allouées aux associations au titre
de l'année 2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/19 à 15:38

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/04/19 à 15:38

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/04/19 à 15:46

